

Directive 2014/68/UE**Accepté par le CLAP :** 26/11/2020**Référence Directive :** Article 4 §1.c) **Sujet :** Classification – Tuyauteries**Question :** Comment déterminer la catégorie d'une tuyauterie prévue pour plusieurs points de fonctionnement pression/température ?

Réponse :

La catégorie, fonction de PS, est basée sur la valeur la plus élevée de la pression (voir aussi CLAP X080 - Orientation DESP B-28).

Note : La température est également à prendre en compte si elle modifie l'état du fluide (vapeur/liquide) ou si elle modifie le groupe de fluide (point d'éclair, voir CLAP X003 - Orientation DESP B-41).

Il convient par ailleurs de prendre en compte les différents couples pression/température pour le calcul des composants et la détermination de la pression d'épreuve.

Il est recommandé, qu'au niveau du marquage, la température correspondant à PS soit associée à la valeur de PS et que la température maximale admissible soit indiquée avec la pression correspondante (voir CLAP X172 - Orientation DESP H-12).

La notice d'instructions doit indiquer ces différentes conditions de fonctionnement.